

PROCES VERBAL

Séance du 9 septembre 2025

Absents :

Bruno MORAT

Florence MARTHINET (pouvoir à Geneviève JACQUET)

Pierre CALA(pouvoir à Françoise PINATEL)

Jean-Maël DESCHAMPS (pouvoir à Patrice GARDETTE)

Didier THEVENARD

Lætitia GIEN

Secrétaire de séance : Gaëlle FAYOLLE

-
- **Approbation PV du conseil municipal du 17 juin 2025**
 - **Décision modificative dépréciation de créances - délibération**
 - **Services mutualisés Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées**
 - **Convention protection sociale et prévoyance**
 - **Tarifs cantine / garderie**
 - **Tarifs des salles**
 - **Création emploi « Rédacteur »**
 - **Convention SPA**
 - **Point travaux MAM et ouverture**
 - **Questions diverses**

Approbation procès verbal du 17 06 25 : unanimité

DECISION MODIFICATIVE – DEPRECIATIONS DE CREANCES

Il est nécessaire de procéder à une modification au budget pour prendre en charge les dépréciations des créances non soldées qui ont plus de deux ans. Cette écriture intervient sur demande du comptable public

Il est proposé la modification suivante :

615231: - 460,61 €

6817 : + 460,61 €

Le mandat sera fait au compte 6817 après adoption.

Le conseil adopte à l'unanimité.

Services mutualisés de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)

Trois services sont proposés par la CCBPD :

PREVENTION :

Chaque commune doit obligatoirement être suivie par un conseiller de prévention, soit formé en interne, soit mutualisé. Celui-ci a pour vocation la mise en application des règlements de sécurité pour chaque service de la commune en complément du document d'évaluation des risques.

La formation est très gourmande en temps et nécessite plusieurs actions de formations sur plusieurs années, ce qui semble bien compliqué pour nos effectifs.

La CCBPD propose un accompagnement sur mesure pour chaque commune. Tarification évaluée pour la commune de Chamelet sur la base d'une demi journée par mois soit 135 € par mois.

COMMANDE PUBLIQUE :

La CCBPD propose une adhésion sur deux modes, soit une formule complète pour la passation de marchés publics, allant du suivi du cahier des charges à la passation des marchés et le suivi de l'exécution administrative, soit une formule à la carte qui permet de choisir en fonction des besoins de la commune et notamment sur la relecture des pièces administratives de publication.

Le tableau de tarification est le suivant :

	<i>Nb UF par prestation</i>	<i>Tarif</i>
<i>Marchés dont la valeur est inférieure à 40 000 € ht</i>		
<i>Fournitures, services, travaux</i>	2	269 €
<i>Propriété intellectuelle</i>	3	403 €
<i>Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence (infructuosité, in house, etc.)</i>	2	269 €
<i>Marché de maîtrise d'œuvre</i>		
<i>MAPA</i>	4	537 €
<i>Concours</i>	10	1 344 €
<i>Marché à procédure adaptée</i>		
<i>Non alloti</i>	5	672 €
<i>Entre 2 et 5 lots</i>	7	941 €
<i>Au-delà de 5 lots</i>	9	1 209 €
<i>Appel d'offres ouvert</i>		
<i>Non alloti</i>	7	941 €
<i>Entre 2 et 5 lots</i>	10	1 344 €
<i>Au-delà de 5 lots</i>	12	1 612 €
<i>Accord-cadre à marchés subséquents</i>	10	1 344 €
<i>Marché subséquent suite à accord-cadre</i>		
<i>Mono-attributaire</i>	3	403 €
<i>Multi-attributaire</i>	6	806 €
<i>Dialogue compétitif</i>	12	1 612 €
<i>Marché global de performance</i>	12	1 612 €
<i>Délégation de service public</i>	12	1 612 €

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

La consommation d'énergie dans les bâtiments publics représente un enjeu environnemental, réglementaire et financier majeur pour les communes, qui les poussent à engager des démarches de sobriété énergétique, ainsi que des projets de rénovation et de développer les énergies renouvelables. Ces actions exigent de nombreuses interventions et initiatives, nécessitant des compétences techniques nouvelles et en constante évolution. Pour assurer la réussite de ces projets, les communes ont besoin d'outils techniques et financiers ainsi qu'un accompagnement par des professionnels compétents.

La CCBPD propose l'accompagnement suivant :

Un service de conseil d'un économe de flux,
Un accompagnement et un rôle d'intermédiaire auprès de l'ALTE 69 pour accéder à un outil de suivi des consommations des bâtiments publics,
Un accompagnement et un rôle d'intermédiaire auprès de la FNCCR et du Syder pour l'obtention de subventions du fonds Chêne.

La tarification conventionnée est de 100 € par an pour l'accès aux différentes prestations.

Le conseil adopte la convention de mutualisation du service prévention et le service d'accompagnement à la transition écologique à l'unanimité.

CONVENTION PROTECTION SOCIALE ET PREVOYANCE

A compter du 1^{er} janvier 2026, les communes devront proposer un contrat de prévoyance et un contrat de complémentaire santé à tous les agents. Les adhésions restent pour l'instant facultatives.

Il convient de définir le montant des participations employeurs et de donner délégation au centre de gestion du Rhône pour mener la consultation sur les deux postes.

Le conseil autorise le Maire à donner délégation au centre de gestion pour la consultation et définit le montant des participations comme suit :

Risque santé : 15 € bruts mensuels

Risque prévoyance : 7€ bruts mensuels.

TARIFS CANTINE / GARDERIE

Gaëlle FAYOLLE rappelle au conseil que les tarifs de cantine et garderie n'ont pas augmenté depuis le 1^{er} septembre 2022 malgré l'augmentation du tarif du prestataire cantine et des hausses de charges.

Il est proposé que le repas soit facturé 4,90 € contre 4,50 € en 2022 et que la garderie soit facturée 1 € par tranche de 20 minutes contre 0,80 € en 2022.

Le conseil valide à l'unanimité ce changement de tarif.

TARIFS DES SALLES

Une réflexion est en cours sur l'utilisation des salles communales et sur la facturation du ménage. Le sujet sera revu à la prochaine séance.

CREATION EMPLOI REDACTEUR

Dans le cadre de la réforme du statut des secrétaires de mairie, Stéphanie APPERCEL-CONVERT ayant bénéficié du dispositif de promotion interne, il est nécessaire de créer le poste au sein de la collectivité et de modifier le tableau des emplois permanents.

Le conseil adopte la création du poste et la modification du tableau des emplois à l'unanimité.

CONVENTION SPA

Il convient de renouveler la convention de partenariat avec la SPA **pour une période de trois ans.**

Le conseil adopte à l'unanimité

POINT TRAVAUX MAM ET OUVERTURE

L'ouverture de la MAM a eu lieu le 1^{er} septembre avec 8 enfants.

Le local est loué à raison de 450 € / mois à l'association « Les p'tites fripouilles chameloises ».

Il reste quelques petits travaux à finir et notamment la plantation des extérieurs.

QUESTIONS DIVERSES

Gaëlle FAYOLLE précise que 55 élèves sont présents à la rentrée de septembre 2025.

La commune a été convoqué en audience pour le règlement de la dette d'un locataire de la commune. Le jugement aura lieu le 28 octobre.

Devis signés :

- salle des associations : réparation fenêtre de toit pour 1 200 €
- cache-poubelles : 8 400 €
- Souffleurs pour les agents : 600 €

Devis en cours d'étude:

- changement des pavés néons à la salle des fêtes
- Remplacement des radiateurs chez un locataire
- repris du tableau électrique salle des associations

Devis demandés :

- rideau métallique à la salle des fêtes

Aire de Loisirs :

Gaëlle FAYOLLE propose d'étudier la possibilité d'installer l'aire de loisirs vers la salle des associations et le City stade. Des devis seront demandés et présentés ensuite.

Les boîtes à livres seront installées cet automne.

Fin de séance : 20h45